



Déclaration d'impôts : divorce, violences, sans dialogue

Par **littlebutterfly**, le **26/05/2008** à **22:42**

Bonjour,

Ma situation est la suivante :

la semaine dernière, j'ai dû déposer plainte contre mon mari pour violences conjugales et menaces de mort.

La gendarmerie la présentée devant le juge et il a été expulsé de la maison et a interdiction de rentrer en contact avec moi.

Je dois faire ma déclaration d'impôts. C'est moi qui est le document pré-rempli des impôts. Premier souci : le montant déclaré pour mon mari n'est pas le bon. C'est lui qui me l'a dit avant que cela dégénère.

Deuxième souci : nous sommes mensualisés et les prélèvements se font sur un compte commun qui n'est alimenté que lorsqu'on le décide. J'ai mon propre compte.

Je m'inquiète car si je fais la déclaration telle quelle, elle sera fautive, et je ne veux pas être responsable de sa malhonnêteté car il ne voulait pas corriger le montant.

Pour le compte commun, je pensais me désolidariser du compte car j'ai peur qu'il fasse des dettes et je ne veux pas en être responsable.

Mon avocat me dit de faire une déclaration d'impôts, séparée. Au centre des impôts, il me disent que cela n'est pas possible pour cette déclaration car la séparation est en 2008. Je ne sais qui croire.

A savoir que mon mari est un manipulateur pervers narcissique. Il ne peut désormais plus me frapper, ni me harceler moralement, il ne lui reste plus pour me faire encore du mal que de m'attaquer sur le plan financier; d'où mes craintes.

Merci pour votre aide.

Par **Thierry Nicolaides**, le **27/05/2008** à **08:59**

Pour 2007, vous devez faire une déclaration commune malheureusement .

vous avez le droit de rectifier les chiffres indiqués par votre mari pour cette année là .

Cela dit, s'il fait une fausse déclaration, vous pourrez demander à l'administration de calculer votre impôt comme si vous étiez déjà séparée de lui et ne payer ainsi que la part qui vous revient . l

l'administration lui réclamera directement sa part.

Pour le compte joint , écrivez directement à votre banque en RAR pour demander à retirer votre signature dudit compte et leur demander de geler le compte à réception de votre courrier .

cordialement